



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019

Le Lundi 21 janvier 2019 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 15/01/2019

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - IMBERT Laurent - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pédro - BRACHET Armelle - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel.

Excusés : MARTIN Pascale- GELAIN Jérôme

Pouvoir : GELAIN Jérôme donne pouvoir à QUAILLET Christel.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux de santé et prospérité à l'ensemble du conseil municipal.

### **Adoption du compte rendu du conseil municipal du 03 décembre 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 03 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

### **1- Compte rendu du conseil communautaire du 6 décembre 2018**

Pierre SAYN fait part du dernier conseil communautaire en date du 06/12/2018 et de son compte rendu. Il précise qu'il a été notamment évoqué les grands projets (Cartoucherie), le budget et les attributions de compensation.

### **2- Rapport d'activité Gestion des déchets 2017**

Monsieur Stéphane PHILIBERT précise que la gestion des déchets est découpée en 2 blocs : d'une part la collecte des OM et d'autre part la gestion des déchetteries et des PAV (Point d'Apport Volontaires).

Il indique que l'agglomération applique la TEOM (taxe payée par le propriétaire ou l'usager d'une propriété soumise à la taxe foncière) sauf pour les anciennes communes de la Raye qui sont restées à la ROEM (Prix payé par l'occupant du logement utilisant le service de ramassage).

### **Rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2017**

Monsieur Stéphane PHILIBERT expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2017, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

### **3-Point Investissement et lotissement**

- a) Lotissement : les constructions avancent. Il y a 2 logettes EDF qui n'ont pas été installées au bon endroit et qui seront déplacées par Enedis. La voirie en périphérie du lotissement Le pré des lilas sera à reprendre jusqu'à la route de la Chirouze. Pour le lotissement les Muriers, les trottoirs en béton désactivé seront repris aux beaux jours.
- b) La commission cadre de vie étudiera les projets d'aménagement des entrées du village et du cœur de village. Sonia CHOVIN demande si les projets peuvent inclure des pistes cyclables.

### **4 – Programme voirie 2019**

Certaines parties de routes sont à reprendre et des trous à boucher : contre-allée de la Chirouze, place de la mairie, Route de Barcelonne...

Des fossés sont à curer route de Barcelonne et route de Crest.

Enfin, le chemin des Paluds et de St Agnat sont à reprendre ou à goudronner.

Un tour de la commune pour étudier ses projets sera réalisé par la commission cadre de vie le jeudi 14 février à 9h00.

### **5 - QUESTIONS DIVERSES**

Arrêt de bus plan du Moulin : Nous sommes en attente de l'accord du département pour la réalisation d'arrêts de bus. Le chiffrage du coût est en cours.

Fuite d'eau centre du village : Les travaux sont finis. La fuite est réparée.

Toiture Château d'eau : Les abords ont été nettoyés et la toiture sera posée aux beaux jours.

Panneaux bois du cœur de l'Eglise : Le panneau bois détérioré par les infiltrations sera changé.

Renforcement électrique BT Rioussat pour M. André : Les travaux seront pris en charge directement par M.ANDRE.

Grand débat : Un cahier de doléances est mis à disposition en Mairie.

Gendarmerie : Elle rédige un rapport sur le city stade suite à un courrier reçu par Monsieur le Préfet.

Urbanisme : Comme demandé par les conseillers, ils peuvent consulter les dossiers de permis de construire (PC) déclaration préalable (DP) et Certificat d'urbanisme (CU).

Prochain conseil municipal : Lundi 4 mars

La séance est levée à 21h00

Le Maire

Bruno SERVIAN